AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0778
FR0000120560-FS0395

23 avril 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEOPOST S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 avril 2018, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 avril 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOPOST S.A. et détenir 1 763 653 actions NEOPOST S.A.[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une réception d'actions NEOPOST S.A. détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 225 840 actions détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 34 562 912 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.